Mairie de Huismes
37420

CONSEIL MUNICIPAL DE HUISMES
Procès-verbal de la séance du Lundi 14 Septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Huismes, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER, Maire.

Présents : Agnès BOREL, Sabine CHELGHAM, Lorène COIQUIL, Max DELUGEAU, Pauline GROB, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Alain MORILLON, Denis MOUTARDIER, Isabelle PERROT, Marc ROUCHY, Philippe ROGET,Léa ROUZIER

Représenté : Cyril DELALANDE a donné procuration à Aalin MORILLON
Excusée : Amélie REMBAUX

Secrétaire de séance : Sabine CHELGHAM

Madame Lorène COIQUIL est arrivée à 20h15 et a pris part aux votes dès la délibération n° 2026-09-01

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 2026 est adopté à l'unanimité.

Questions inscrites à l'ordre du jour :

1°) Finances : décision modificative de virements de crédits de la section de fonctionnement à la section d'investissement
2°) Appel à projets sobriété énergétique du SIEIL
3°) Aides à l'habitat de la CCCVL : délimitation du secteur prioritaire
4°) Bilan de la cantine scolaire 2025/2026
5°) Aménités rurales :reversement au PNR
6°) Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde
7°) Contrat de maintenance informatique 2c-2i
8°)Convention PAYFIP avec la DGFIP
9°)Remboursement des droits de place du vide grenier de l'ADF
10°) Questions diverses :
- Feu d'artifice
- Présentation du projet artistique de F.Lamouroux en lien avec les écoles

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT

1°) Décisions Modificatives n° 1/2026 et n° 2/2026
Délibérations n ° 2026-09-45 et n° 2026-09-54

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que des virements de crédits de la section de fonctionnement vers la section d'investissement sont à effectuer afin d'assurer les dépenses liées notamment au rafraichissement des salles de classes et l'achat d'une climatisation en vue de créer un lieu de fraicheur.
Il propose la décision modificative suivante :

En dépenses de la section de fonctionnement

Chapitre 011-Charges à caractère général-compte 615221	- 5 000.00€
Chapitre 023-virement à la section d'investissement	+ 5 000.00€

En section d'investissement :

Chapitre 021 virement de la section de fonctionnement	+ 5 000.00€ en recettes
Chapitre 21 immobilisations corporelles compte 2188	+ 5 000.00€ en dépenses

Monsieur le Maire indique qu'il convient également de procéder à des virements de crédits au sein de la section d'investissement afin de réaliser quelques travaux de voirie supplémentaires.
Il propose donc les virements de crédits suivants :

Chapitre 21-immobilisations corporelles compte 2156	- 4 000.00€
Chapitre 21-immobilisations corporelles compte 2152-op17 (voirie)	+ 4 000.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve ces deux décisions modificatives.

2°) Appel à projets du SIEIL 37 sobriété énergétique des bâtiments publics tertiaires
Délibérations n° 2026-09-46 et n° 2026-09-52

Madame BOREL présente aux membres du Conseil Municipal l'appel à projets « sobriété énergétique » du SIEIL.Elle propose de demander une participation financière du SIEIL pour la partie du grenier de la mairie qui n'est actuellement pas du tout isolé.
Le devis est de 12 031.20€ TTC pour l'isolation de la toiture.
Madame BOREL propose de prendre deux délibérations avec deux taux de subventions (20% et 25%).
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de répondre à l'appel à projets « sobriété énergétique » du SIEIL et autorise le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.

3°) Aides pour la rénovation de l'habitat dans le cadre du Pacte Territorial Touraine France Renov (PTTFR) : validation de la zone prioritaire
Délibération n° 2026-07-37

La Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire (CCCVL) et le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire se sont engagées dans un Pacte Territorial Touraine France Rénov' (PTTFR) pour la période 2025-2027 inclus.
Ce nouveau dispositif remplace totalement le volet classique de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) depuis le 1er janvier 2026.
Afin de poursuivre la dynamique d'accompagnement humain et technique engagée sur l'OPAH classique, la CCCVL a décidé de mettre en œuvre la déclinaison locale du PTTFR en activant le volet 3 "accompagnement". Ce volet se traduit notamment

par une aide au montage de dossiers mais également par un ensemble d'aides financières au profit des ménages, qu'ils soient propriétaires occupants ou bailleurs.

Parmi ces aides locales, certaines sont conditionnées à la localisation du projet :

- Bonus pour la sortie d'un logement vacant ou création d'un logement dans un bâti inoccupé
- Rénovation de façades
- Conventionnement d'un logement locatif

Ces trois aides sont éligibles si elles sont localisées dans un secteur prioritaire défini pour chaque commune de la CCCVL.
Dans ce cadre, la Commune est invitée à préciser le périmètre géographique de son « secteur prioritaire » au sein duquel elle souhaite accentuer la dynamique de mise en valeur de son patrimoine et de remise sur le marché de logements.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité définit le "secteur prioritaire" de la commune pour le PTTFR tel que représenté sur le plan annexé et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à informer les services compétents de la CCCVL de cette décision.

4°) Bilan de la cantine scolaire année 2025-2026

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que chacun a reçu au préalable par courriel le bilan de l'année écoulée ainsi que le comparatif par poste comptable sur les 10 dernières années.
Il propose de parcourir les chiffres de l'année 2025/2026.
Le coût moyen d'un repas pris en charge par la collectivité s'élève à 5.28€ par repas servi (sur un prix de revient brut de 8.84€) sans les charges supplétives et le nombre de repas servis pendant cette période est de 17 634(rappel pour 2024/2025 : coût moyen d'un repas : 4.52€ pour 19 160 repas)

5°) Aménités rurales : reversement au PNR

Délibération n° 2026-09-48

La commune de Huismes est membre du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.
A ce titre, la commune a reçu pour l'exercice 2026 une dotation « aménités rurales » de 15 695€.
Elle doit permettre de mener des actions de protection et de valorisation des patrimoines naturels sur la commune. Le PNR réalise de nombreuses actions et supporte l'essentiel des charges. Il ne facture aux communes que les actions lourdes nécessitant plus de 5 jours de chargé de projet.
Le PNR est dans une situation financière fragile depuis quelques années. Le PNR est un syndicat mixte et ne bénéficie pas d'impôt. Ses recettes sont constituées des contributions des 2 régions, des deux départements et des cotisations des communes ou EPCI.
En mars 2023, le comité syndical du PNR avait émis le vœu que les communes reversent 15% de leur dotation « biodiversité ».

Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de reverser une partie de sa dotation au PNR.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré** à l'unanimité **donne son accord** pour reverser une partie de la dotation « aménités rurales » au Parc Naturel Loire Anjou Touraine et **décide**, de reverser la somme de 1000 euros au Parc Naturel Régional

Loire Anjou Touraine au titre de l'exercice 2026 .

6°) Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Monsieur Guertin informe les membres du conseil municipal qu'en raison du renouvellement de l'assemblée communale, le Plan Communal de Sauvegarde doit être actualisé.
Il est proposé que chacun consulte le PCS accessible depuis le site internet de la commune et indique en retour sur quel domaine il souhaite se positionner et quel secteur de la commune il est prêt à prendre en charge.

7°) Renouvellement du contrat de maintenance informatique avec 2C-2I
Délibération n° 2026-09-49

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de renouveler pour l'année 2026/2027 le contrat annuel de maintenance du parc informatique de la mairie. L'actuel prestataire, la société 2C-2I, a déposé une nouvelle offre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de renouveler le contrat de maintenance annuelle du parc informatique pour 2026/2027 à la société 2C-2Ià compter du 30 juin 2026 jusqu'au 30 juin 2027 pour un montant de 2 250 euros hors taxes (contrat de télémaintenance + 1 jour de maintenance préventive).

8°) Convention Payfip avec la DGFIP
Délibération n° 2026-09-50

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter de juin 2027, les collectivités ne pourront plus accepter les chèques comme mode de paiement.
Il convient donc de proposer aux administrés d'autres solutions de paiement.
Considérant que l'offre de paiement Payfip proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible en ligne,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de mettre en place l'offre de paiement PayFIP en ligne proposée par la DGFIP **et autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP ou tout autre document relatif à ce domaine.

9°) Remboursement des droits de place du vide grenier de l'ADF
Délibération n° 2026-09-51

Monsieur le Maire informe l'assemblée que lors de chaque vide-greniers organisé par une association sur son territoire, la commune doit facturer les droits de place liés au vide-greniers.
Afin de ne pas pénaliser les associations il est convenu de reverser cette somme sous forme de subvention à l'association.
Monsieur le Maire propose que la commune de Huismes verse la somme de **76 €** sous forme de subvention pour le remboursement des droits de place lié au vide-greniers de septembre 2026.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité pour le versement de 76.00€ à l'association des Fêtes de Huismes.

10°) Questions diverses :

- **Feu d'artifice :**
 Monsieur DELUGEAU rappelle qu'une réunion de la commission fête est prévu à ce sujet le vendredi 18 septembre. Cette réunion sera étendue à l'ensemble des membres du Conseil Municipal pour réfléchir à l'avenir des festivités du 14 juillet

- **Convention d'utilisation des locaux du stade Roland RAFFAULT :**
 Délibération n° 2026-09-53
 Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que suite à la réfection des vestiaires pour laquelle la commune de Huismes a obtenu une subvention du Fonds d'Aide pour le Football Amateur, une convention doit être signée entre la commune et la ligue de football du centre val de Loire officialisant la mise à disposition de ces locaux au club de football Saint Benoit Huismes. Cette convention est fixée pour 4 saisons, elle indique les équipements mis à disposition ainsi que les conditions d'entretien et de maintenance.

 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** les termes de la convention de mise à disposition entre la commune et la ligue de Football et le district d'Indre et Loire et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

- **Projet artistique Florent LAMOUROUX avec les écoles :**

 Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet artistique de M. Florent LAMOUROUX en lien avec les écoles.
 Ce projet a pour objectif de rendre hommage à Max ERNST en créant des « carreaux » qui seront exposés et pour une partie d'entre eux installés à divers endroits de la commune.

- **Fermages communaux :**
 Monsieur le Maire fait part des difficultés rencontrées par certains agriculteurs de la commune. Une réflexion va être menée afin de voir si la commune peut agir sur les fermages par un dégrèvement ou une exonération.

- **Vente de peupliers**
 Délibération n° 2026-09-55
 Monsieur GUERTIN indique que la SAS GUILLON propose de racheter 3 parcelles de peupliers (256 arbres) pour un montant de 21 000€
 Le Conseil Municipal, à l'unanimité donne son accord pour cette vente.

- **Obligations Légales de Débroussaillement :**

 Monsieur GUERTIN rappelle que la réunion publique concernant les OLD a lieu lundi 21 septembre 2026.

- **Borne de services pour les vélos :**

 Monsieur HEGRON indique que la CCCVL dispose de crédits pour l'installation de bornes de recharges et de gonflage pour vélos. Le conseil Municipal est d'accord pour l'installation d'un tel service dans le bourg.

- **Enquête PPRI :**
 Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Huismes le 13 octobre 2026 de 9h à 12h à ce sujet.

- **Recrutement d'un agent des services techniques :**
 Monsieur le Maire informe que suite à la procédure de recrutement d'un agent en charge des espaces verts, un candidat a été retenu. Ce dernier doit nous donner confirmation.

- **Fêtes et cérémonies** :
 Monsieur DELUGEAU rappelle les différentes dates à retenir :
 15/09/2026 : réunion avec les associations
 18/09/2026 : réunion de la commission des fêtes
 11/11/2026 : repas des anciens Combattants à Huismes
 22/11/2026 : repas des aînés

- **Application Panneau POCKET :**
 Monsieur ROUCHY informe les membres du Conseil Municipal que l'application Panneau Pocket va évoluer et être plus complète permettant notamment le tri des informations.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22H50.

La secrétaire de séance
Sabine CHELGHAM

Le Maire
Denis MOUTARDIER

